

Initiatives ministérielles

Motion n° 75

Qu'on modifie le projet de loi C-76, à l'Annexe II, par substitution, à la ligne 7, page 47, de ce qui suit:

«et qu'il satisfait aux critères».

Motion n° 76

Qu'on modifie le projet de loi C-76, à l'Annexe II, par substitution, aux lignes 31 à 42, page 47, et aux lignes 1 à 4, page 48, de ce qui suit: «d'une dépense engagée ou effectuée».

Motion n° 77

Qu'on modifie le projet de loi C-76, à l'Annexe II, par substitution, aux lignes 28 à 36, page 48, de ce qui suit: «c) fixer la méthode de calcul des verse».

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ) propose:

Motion n° 78

Qu'on modifie le projet de loi C-76 en supprimant l'Annexe II, aux pages 46 et 48.

M. Riis: Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre part au débat sur cette partie du projet de loi C-76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995.

Pour commencer, je veux simplement dire, puisque nous parlons d'un certain nombre d'articles du projet de loi, que nous constatons que cette mesure législative budgétaire est l'une des plus rétrogrades que notre pays ait connue puisqu'elle ramène le Canada à une ère révolue. J'aurais aimé que l'on présente un budget qui puisse faire avancer notre pays sur les plans économique, social et culturel. Je ne pense pas que qui que ce soit puisse ne pas reconnaître que ce budget va nous faire régresser. C'est un peu comme si nous regardions dans la lunette arrière en conduisant notre voiture.

Les dispositions que nous examinons dans le groupe n° 3 éliminent en gros la subvention du Nid-de-Corbeau de la loi. Elles retirent de cette mesure législative toute la question de la subvention du Nid-de-Corbeau. Les agriculteurs de l'Ouest ont fait reposer leur industrie du grain sur trois piliers fondamentaux et sur un partenariat étroit avec le gouvernement fédéral.

Premièrement, le système de transport du grain a été érigé autour de la subvention du Nid-de-Corbeau. J'admets que pour que nous puissions livrer concurrence en particulier aux États-Unis, qui possèdent toute une série de programmes de subventions à l'intention de leurs céréaliculteurs de l'Ouest, étant donné que nos céréaliculteurs étaient à une certaine distance de la côte où le grain était exporté, il était très logique de prévoir, dans le système de transport, une certaine forme de subvention au transport du grain. C'est d'ailleurs ce qui nous a permis de devenir le grenier du monde.

Deuxièmement, il y avait le système de commercialisation ordonnée, grâce à la Commission canadienne du blé, qui permettait de répartir équitablement les possibilités d'acheminement, ainsi que le système de fixation des prix et de mise en commun. Si les gens évaluaient objectivement ces systèmes, ils verraient qu'ils ont très bien servi notre pays au fil des ans.

Troisièmement, il y avait le système de manutention du grain qui appartenait aux agriculteurs et qui fonctionnait au moyen d'un système coopératif.

Quand je regarde cette initiative du gouvernement qui laisse en quelque sorte tomber le tarif du Nid-de-Corbeau, je ne peux m'empêcher de penser à l'ancien premier ministre, qui avait parlé de certains principes sacrés. Il affirmait que ces accords commerciaux n'entraîneraient pas une diminution de la qualité de nos programmes sociaux. Ce n'est évidemment pas ce qui s'est produit. Presque tous les programmes sociaux ont été affectés. Nous avons assisté à la disparition de nos programmes sociaux, à mesure que le gouvernement les réformait et les rendait de plus en plus semblables à ceux du Mississippi, de la Louisiane, du Tennessee et de l'est du Texas. Ce n'est pas là notre conception du Canada.

● (1700)

Avant d'arriver au pouvoir, les libéraux avaient déclaré qu'ils n'approuvaient pas le contenu de l'ALENA et que, si des modifications majeures n'y étaient pas apportées, ils abrogeraient l'accord. Ce n'est pas du tout ce qu'ils ont fait. Dès qu'ils ont formé le gouvernement, ils ont apporté quelques retouches à l'accord, mais ils sont devenus, depuis, des défenseurs de l'accord comme on n'en n'a jamais vu auparavant.

Je ne crois pas que le gouvernement ait le mandat d'adopter cet article du projet de loi. Le 10 mai 1993, pendant la campagne électorale, le premier ministre actuel avait convoqué une conférence de presse et dévoilé la politique agricole de son parti. Il avait déclaré, en tant que chef libéral fédéral, que son gouvernement préférerait garder le tarif du Nid-de-Corbeau inchangé que de le modifier comme le proposaient les conservateurs. C'était le 13 mai 1993, à la page 17 du *Western Producer*.

Autrement dit, le premier ministre, qui allait se lancer dans la campagne électorale, a affirmé que, contrairement à ce que proposaient les conservateurs, la politique agricole du Parti libéral conserverait le tarif du Nid-de-Corbeau. C'est pour cette raison que les Canadiens, dans les Prairies mais aussi dans d'autres régions, ont voté libéral en assez grand nombre pour que ce parti forme le gouvernement. Or, voilà que les libéraux font exactement le contraire. Ils abolissent le tarif du Nid-de-Corbeau.

Je ne crois pas que ça prenne la tête à Papineau pour se rendre compte qu'un parti qui a pour politique officielle de conserver le tarif du Nid-de-Corbeau et qui décide de l'abolir, dès qu'il prend le pouvoir, se moque décidément de son électeurat. Il promet une chose et fait autre chose. Je ne crois pas qu'il soit déraisonnable de nous demander si le gouvernement a vraiment le mandat de poser un tel geste. Pour cette simple question de principe, nous croyons que cet amendement devrait être rejeté.

Nous avons une autre raison de réclamer le rejet de cet article du projet de loi. Quelles seraient les conséquences de l'abandon du système du Nid-de-Corbeau? Je sais que nous n'avons pas tous le même point de vue à la Chambre des communes. Certains croient, pour toutes sortes de raisons, que c'est une bonne idée; d'autres croient que c'est une mauvaise décision. La plupart se demandent probablement quelles seront les conséquences d'un